



CLAIROIX

BULLETIN MUNICIPAL

N° 71 – Décembre 2015



LE MOT DU MAIRE

Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin, la municipalité veut continuer à investir dans les années à venir !

Notre bonne gestion devrait donc nous permettre de concrétiser deux « projets phares » de notre mandat :

- la revitalisation du centre bourg (voir le bulletin précédent) pour 2016 ;
- la construction d'un « multipôle enfance » (voir page suivante) pour 2018.

Bien entendu nous continuerons à améliorer le cadre de vie dans différents secteurs communaux.

Tous ces projets sont inscrits dans un plan pluriannuel d'investissement, qui permettra, en fonction de nos budgets et des aides institutionnelles, de lisser ces futures réalisations attendues de tous, jeunes et moins jeunes.

Nous avons voté pour les élections régionales il y a quelques jours, j'espère que la nouvelle mandature concrétisera nos demandes de subventions nécessaires à ces réalisations. Le conseil départemental, également sollicité, nous assure une étude attentive des dossiers. Quant à l'agglomération de Compiègne, grâce aux services partagés, elle mettra à notre disposition les personnels techniques et juridiques.

Je remercie une fois de plus tous les élus et personnels municipaux qui œuvrent à la préparation de ces dossiers tournés vers l'avenir et correspondant à l'évolution que je souhaite pour notre si belle commune.



Laurent Portebois

Heures d'ouverture de la mairie :

- lundi : 14h à 17h
 - mardi : 10h à 12h et 14h à 17h
 - mercredi à vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
 - samedi : 9h à 12h
- (dont permanence « urbanisme », sur rendez-vous)

Adresse postale de la mairie :
1 rue du Général de Gaulle
60280 CLAIROIX

Téléphone : 03.44.83.29.11

Adresse électronique :
info@clairoux.com

Site Internet : www.clairoux.fr

SOMMAIRE

Enfance et jeunesse	p. 2
Écoles et centre de loisirs	p. 3
Environnement	p. 4 à 6
Sécurité - Travaux	p. 6 et 7
Informations diverses	p. 8 et 9
Vignoble	p. 10
Sapeurs-pompiers	p. 11
Fêtes	p. 12
Vie des associations	p. 13 et 14
Cérémonies - État civil	p. 15
Agenda - Numéros utiles	p. 16

Bientôt un nouveau bâtiment « multipôle enfance » à Clairoix

Actuellement, la restauration scolaire se déroule à la salle polyvalente, et nous souhaiterions réduire les déplacements des enfants et les traversées de rues. De plus, le nombre croissant d'enfants concernés (85 par jour en moyenne en 2014, une centaine à la rentrée 2015, soit presque la moitié des écoliers), et le nombre de logements qui se construiront au sein de la commune dans les années à venir, nous encouragent à prévoir une salle plus grande.

Par ailleurs, pour être en conformité avec la loi sur le handicap, nous voulons trouver un autre lieu pour les activités périscolaires, et les séances scolaires d'informatique, qui se déroulent à l'étage de l'école.

Enfin, nous souhaitons créer à Clairoix un local destiné à la petite enfance, permettant aux assistantes maternelles, indépendantes ou non, qui le souhaitent de réunir les enfants qu'elles accueillent (enfants qui resteront sous leur entière responsabilité), afin de mettre en place, ensemble, des activités différentes. Ce local ne serait ni une garderie ni une crèche. Ce sera également le lieu pour écouter les histoires lors des séances de « lecture pour bébés » du vendredi matin (une fois par mois). Dans les années futures, l'ARC va acquérir de nouvelles compétences, et ce lieu sera tout-à-fait adapté pour créer un RAM (Relais Assistantes Maternelles), un lieu d'information et de conseils gratuits pour les parents, concernant l'accueil des jeunes enfants, et également, pour les assistantes maternelles, un lieu de rencontre, d'échange et d'accompagnement dans leur pratique quotidienne et quant aux activités mises en place pour les enfants qu'elles accueillent.



C'est pour toutes ces raisons que nous avons prévu de construire un nouveau bâtiment, sur le terrain situé entre la rue Alexis de Tocqueville et l'école maternelle, ce qui réduira et sécurisera le déplacement des écoliers.

Ce « multipôle » devrait comprendre une salle de restauration de 80 places (nous y poursuivrons le double service, afin de séparer les petits et les grands, et de préserver un calme suffisant pendant les repas), deux salles dédiées aux activités périscolaires, une salle « petite enfance » (voir ci-dessus), et deux salles avec des équipements informatiques (ces salles pourraient également servir à des formations pour des adultes, par exemple dans le cadre de l'opération « Picardie en ligne » - cf. www.picardie-en-ligne.fr/presentation).

Nous envisageons de construire un bâtiment avec une ossature en bois (structure, charpente et plancher au minimum) ce qui n'est pas une première pour notre commune (le nouveau local du club de football en est un exemple). Le bois, matériau utilisé depuis des millénaires, à la fois léger et solide, représente également l'avenir et le développement durable (à la fois en termes d'isolation mais aussi de « bilan carbone »). Nous espérons que le montant des subventions qui seront allouées à la commune nous permettra de concrétiser ce choix.

La « mission locale » de Compiègne

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé, en réponse à ses questions concernant l'emploi, la formation, le logement, la santé, etc.



Cette association à but non lucratif a de multiples antennes en France ; la plus proche de Clairoix se trouve à Compiègne, 14 rue d'Amiens. Pour davantage de renseignements, on peut écrire à missionlocale.compiègne@wanadoo.fr.

Quoi de neuf aux écoles ?



L'été dernier, pendant que nos chères petites têtes blondes, brunes ou rousses étaient en vacances, le personnel des services techniques réalisait divers travaux d'embellissement et d'entretien :



- **école élémentaire** : nouvelle couche de peinture, réparations variées, pose d'un « rack à vélos », pose de films opaques sur les portes et les fenêtres, vérification des sanitaires... ; sans oublier le remplacement du frigo, l'achat et la mise en service de deux imprimantes, l'achat de 16 casques pour le confort des élèves quand ils sont en salle informatique. Dans la salle du périscolaire : pose de "filins" afin de suspendre les dessins des élèves, retrait des étagères non conformes, tri dans les livres de bibliothèque...



- **école maternelle** : confection et pose de casiers et de porte-manteaux, pose de films opaques sur les portes, peinture, réparation des sanitaires, révision de tous les vélos, remplacement de l'ordinateur de la directrice, et du minifour permettant aux élèves de confectionner des gâteaux. Et, juste avant la rentrée, pose d'une nouvelle aire de jeux qui ravit petits et grands.



Plus récemment, pendant les vacances de la Toussaint, la toiture du dortoir de l'école maternelle a été refaite (charpente et isolation), et celle du bâtiment de la cour de l'école élémentaire a été reprise.

Enseignantes et effectifs (en novembre 2015) :



École maternelle - 77 élèves		
Petite section	JACQUEMART Géraldine (directrice)	28 élèves
Moyenne section	DUPUIS Bénédicte et TRAN Xûan (jeudi)	24 élèves
Grande section	SÉNÉCHAL Sophie	25 élèves
École élémentaire - 129 élèves		
CP	MAGNY Domitille	21 élèves
CE1	FERLAY Laurence	27 élèves
CE2	DEMARQUE Sophie	31 élèves
CM1	LECLÈRE Dorothee (directrice) et ANFRANI Audrey (mardi)	24 élèves
CM2	DE VALICOURT Peggy	26 élèves



Le centre de loisirs d'octobre 2015

Du 19 au 23 octobre, le centre de loisirs a accueilli une cinquantaine d'enfants autour du thème « Bienvenue à Clairouillard ». Le matin, diverses activités manuelles ont été proposées : création de lunettes de sorciers, de baguettes magiques, de chapeaux de sorciers, de squelettes, et de masques. L'après-midi, les enfants ont pu faire des jeux en extérieur. Le jeudi, les enfants se sont rendus au cinéma. Le vendredi, un grand tournoi de « Quidditch » a été organisé. Le « choipeau magique » a ainsi réparti les enfants dans les différentes écoles de Clairouillard. L'école « Gryffondor » a su attraper le vif d'or et éviter les balles des cogneurs, et a ainsi remporté le tournoi.





Une ancienne voie ferrée bientôt transformée en « voie verte »

C'est en 1881 qu'a été inaugurée la ligne de chemin de fer « Compiègne - Roye », avec un arrêt à Clairoux (créé en 1890) au lieu-dit « La Planchette » (actuelle intersection entre la rue de Roye et la rue Marcel Bagnaudez).

Cette ligne a été fermée aux voyageurs au début des années 1940, et aux trains de marchandises dans les années 1970.

Depuis, la voie ferrée est laissée à l'abandon, et il est envisagé de transformer en « voie verte » (pour les piétons et les cyclistes), une portion d'environ 1,5 km reliant Clairoux (La Planchette) à Bienville (près de la mairie).

Sur la vue aérienne ci-contre (prise en 2013), on distingue, sur la droite, la partie clairouïenne de cette voie, et sur la gauche, de bas en haut, le quartier Bel Air, la zone d'activités du Valadan, et le lieu-dit « La Briqueterie ».

Le 3 septembre dernier, avec le soutien des services techniques de Clairoux, une vingtaine d'étudiants de l'UTC (Université de Technologie de Compiègne) ont débroussaillé une partie de cette voie (de La Planchette au pont sous la rocade), dans le cadre de leur journée « TUC » (Tous Unis pour la Cité). Merci à eux !



L'Aronde, le SAGE, le SMOA et le SIAVA...

L'Aronde fait partie du « bassin versant Oise-Aronde », zone de 716 km² comprenant un réseau hydrographique d'environ 300 km, et concernant 89 communes.

Depuis 2009, ce bassin est doté d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui a de multiples objectifs : améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques, restaurer et préserver leurs fonctionnalités et leur diversité, réduire les flux de pollution dès leur origine, maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels, sécuriser l'alimentation en eau potable, maîtriser les étiages et les inondations, limiter les phénomènes de ruissellement, et préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau...

Le SAGE permet notamment d'appliquer une directive européenne qui impose aux États l'atteinte du « bon état » (chimique, écologique, quantitatif) des masses d'eau (de surface ou souterraine) en 2015 ou 2021.

Depuis 2010, le SMOA (Syndicat Mixte Oise-Aronde), présidé par Philippe Marini, assure l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre, le secrétariat administratif et la révision du SAGE.

Le SIAVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde), présidé par Bruno Ledrappier, adjoint au maire de Clairoux, s'occupe quant à lui de l'entretien de l'Aronde sur tout son parcours (26 km).

C'est dans ce cadre qu'il a programmé la restauration de la continuité écologique au niveau du moulin des Avenelles, à Clairoux ; les travaux prévus en 2016 consisteront à supprimer la chute de 1,50 m qui a permis pendant de nombreux siècles de faire fonctionner le moulin.

Nos déchets ménagers

Nos déchets sont gérés par le SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise), qui couvre 311 communes (490 000 habitants), dans le cadre du programme Verdi, initié en 1996.

Les déchets collectés sur les trottoirs (hors déchets verts) sont traités, depuis 2004, par le centre de tri et le « centre de valorisation énergétique » (incinérateur) de Villers-Saint-Paul (près de Creil). En 2014, celui-ci a brûlé 124 000 tonnes d'ordures ménagères dites résiduelles, et 27 000 tonnes d'emballages et de papiers ont été triés... Le centre produit de l'électricité envoyée au réseau ERDF (80 000 MWh en 2014), et de la vapeur envoyée à une usine voisine et au réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise (2 700 foyers chauffés).

Les déchets apportés dans les 25 déchetteries du SMVO (104 000 tonnes en 2014), ainsi que les « encombrants » collectés à domicile (5 300 tonnes en 2014), sont traités dans différentes filières. Les déchetteries ont reçu 784 000 visites en 2014 (dont 36 000 pour celle de Clairoix).

Les déchets verts (59 000 tonnes en 2014, provenant de la collecte à domicile, des apports en déchetteries, et des services techniques communaux) sont répartis sur six plateformes de compostage (et ont produit 18 000 tonnes de compost en 2014).

Au total, en 2014, 300 000 tonnes de déchets ont été traités : 43 % ont été valorisés en énergie, 28 % ont été recyclés, 19 % ont été valorisés en matières organiques, et 10 % ont été enfouis.

Pour l'année 2014, sur le territoire du SMVO, voici les masses moyennes (arrondies au kg) par habitant :

<i>Collecte en porte-à-porte ou en containers</i>	
Ordures ménagères résiduelles collectées (nos sacs blancs)	252 kg
Emballages collectés (nos sacs jaunes)	33 kg
Papiers, journaux et magazines collectés (nos sacs jaunes, ex-sacs bleus)	22 kg
Verre (containers spécifiques)	25 kg
Textiles (containers spécifiques)	2 kg
Encombrants collectés à domicile	11 kg
Déchets verts collectés (nos sacs kraft)	54 kg
Déchets verts des services techniques des communes	14 kg
Total :	413 kg

<i>Apports en déchetterie</i>	
Déchets verts	52 kg
Terres et gravats	51 kg
Encombrants incinérables	40 kg
Encombrants non incinérables	35 kg
Bois	15 kg
Ferrailles	8 kg
Déchets d'équipements électriques et électroniques	5 kg
Autres	4 kg
Total :	210 kg



La déchetterie de Clairoix, inaugurée en 1983.

Rappel des jours de ramassage à Clairoix

Emballages, papiers, etc. (sacs jaunes) et ordures ménagères (sacs blancs) : mercredi matin.

Déchets verts (sacs kraft) : lundi matin.

Sortir tous ces sacs la veille, mais pas trop tôt, merci.

Une volontaire du service civique à Clairoux

En août dernier, la commune a reçu l'agrément (d'une durée de deux ans) pour recruter des jeunes de 18 à 25 ans, volontaires du service civique, dans les domaines « Éducation pour tous » et « Environnement ».



Depuis début novembre, et pour huit mois, nous accueillons Marine Poncelet, dont la mission est d'animer et mettre en œuvre des projets éco-citoyens, en organisant des sensibilisations dans le cadre des temps périscolaires et des permanences de la bibliothèque municipale, en lien avec les équipes éducatives (animateur enfance-jeunesse, enseignantes) et les bénévoles de la bibliothèque.

Elle réunit par exemple un groupe d'élèves tous les midis (dans le club-house du basket, merci à eux !) pour préparer une exposition sur les « éco-gestes » que chacun peut réaliser...

Cette présence supplémentaire auprès des enfants et des adultes clairouisiens est la bienvenue !

Le dispositif « Voisins vigilants » et la vidéosurveillance

Une réunion des référents « voisins vigilants » s'est tenue en mairie le 21 octobre dernier, en présence du nouveau commandant de la gendarmerie de Choisy-au-Bac, le capitaine Fava. Ce dernier s'est réjoui de constater que depuis la mise en place du dispositif, le nombre d'actes de délinquance (en particulier celle dite de proximité, qui touche le plus les individus) était en net recul.

Il recommande à chacun la plus grande vigilance à l'approche des fêtes ; en hiver, la nuit tombant tôt, il est souvent aisé de voir si la maison est occupée ou non...

Nous vous engageons d'autre part à vous méfier des cambrioleurs qui se font passer pour des policiers, ou des agents chargés du relevé des compteurs, par exemple.

Quant aux caméras de surveillance, elles continuent de permettre l'identification des auteurs de différents problèmes : dégradations (de barrières ou de jardinières, par exemple), tags, vols de vélos, dépôts d'immondices, troubles à la tranquillité du voisinage, etc.



Non à la violence !

Suite aux attentats commis à Paris et à Saint-Denis le 13 novembre dernier, une minute de silence a été observée devant la mairie de Clairoux, le 16 novembre à midi.

Nous espérons qu'elle renforcera la volonté de construire une vie sociale sans violence.

Personnes à mobilité réduite : une réglementation coûteuse

La loi de 2005 sur le handicap avait fixé au 1^{er} janvier 2015 l'échéance de la mise aux normes de tous les lieux et équipements recevant du public (voiries, commerces, bâtiments communaux, transports...). Au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, une adaptation de la réglementation a été mise en place par le gouvernement : elle consiste à créer des « agendas d'accessibilité programmée » (Ad'ap) fixant des engagements de réalisation des travaux dans des périodes prédéfinies.

1 - Bâtiments communaux

Sont concernés : la mairie, la bibliothèque, les écoles (maternelle et élémentaire), la salle polyvalente, l'agence postale, l'église, le cimetière, le chai, la salle du jeu d'arc, les bâtiments du football et du tennis, et les sanitaires publics.

Un diagnostic a été réalisé, suite aux visites effectuées par Benoît Petit, responsable des services techniques de la commune, et Philippe Algier, conseiller délégué à l'accessibilité, et une proposition de mise aux normes a été soumise à l'instance départementale compétente. Les travaux seront réalisés de 2016 à 2018, et devraient coûter environ 182 400 € TTC.

2 - Espaces publics

Une étude menée en 2009 par l'ARC a permis d'inventorier les diverses incompatibilités avec la réglementation. Elle ne concerne que le « centre bourg », mais les autres voies de la commune sont également impactées (les rues M.Bagnaudez, G.Sibien, et de la République ont déjà été mises aux normes). Il est difficile de chiffrer le coût des travaux restants, car cela dépend des projets à venir, mais les sommes sont conséquentes.

3 - Réseau des transports en commun

Une étude a été réalisée par l'ARC sur l'ensemble de l'agglomération afin d'établir un SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) et de prioriser les mises aux normes, concernant notamment les traversées (coût moyen : 2 000 €), le cheminement (coût moyen pour un trottoir de largeur 1,50 m avec bordures : 250 € le m), les quais (coût moyen pour un quai de 15 m : 4 000 €), et l'information (coût d'un abri : 4 000 € - coût d'un poteau : 750 à 1 000 €). Pour Clairoix, la mise en accessibilité concernerait 8 arrêts, pour un montant global de 41 000 €.

La rénovation de la rue Germaine Sibien et de la rue de l'église

Depuis le mois de septembre, la deuxième tranche de travaux d'enfouissement de la rue Germaine Sibien (tranche comprenant aussi la rue de l'église) a débuté.

Les premières réalisations consistaient à faire passer sous la chaussée les gaines qui recevront les réseaux électriques et de télécommunications, actuellement aériens.

Viennent ensuite les travaux de réfection des trottoirs, qui permettront à la rue d'être en conformité au regard des nouvelles normes concernant le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Enfin la chaussée sera refaite, en améliorant les possibilités de stationnement pour les riverains, mais aussi en créant de nouveaux aménagements pour renforcer la sécurité de tous dans cette voie passagère.



Stationnement sur les trottoirs

L'article R417-11 du code de la route considère comme très gênant l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur un trottoir. Le montant de l'amende est passé récemment de 45 € à 135 € (contravention de 4^{ème} classe). Seul un arrêté municipal peut, selon l'espace disponible et l'importance du besoin, déroger à cet article.

Que faire des chiens errants ?

Clairoix, comme les autres communes, est confrontée périodiquement à la présence de chiens errants sur son territoire. Le maire est chargé de faire cesser ces divagations, pour éviter tous les problèmes (morsures, maladies, etc.) que pourraient créer ces animaux. La municipalité a pris les dispositions nécessaires au maintien de la sécurité.



Le vétérinaire, quant à lui, est chargé de l'examen clinique de santé sanitaire, et éventuellement d'euthanasier l'animal, s'il est dangereux et si le propriétaire n'est pas identifié. Si celui-ci ne récupère pas son chien assez vite, le vétérinaire confie celui-ci à la SPA (et présente la facture au propriétaire).



C'est bientôt Noël

Comme les années précédentes, les services techniques de Clairoix ont préparé dès le mois de novembre les décorations de la cour de la mairie ; ils ont par exemple coupé des sapins le 17 novembre, aidés de trois conseillers municipaux.

À propos des impôts locaux

Pour information, voici, pour différentes taxes, les taux votés par notre commune, comparés aux taux du département, de la région, et de la France :

	Clairoix	Oise (moyenne)	Picardie (moyenne)	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8,05 %	11,75 %	13,43 %	12,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,03 %	23,61 %	22,97 %	17,64 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,79 %	58,04 %	47,10 %	50,92 %

Augmentation de la TCCFE

La TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité), instituée le 1^{er} janvier 2011, est supportée par l'ensemble des consommateurs, puis reversée à la commune par le fournisseur.

En juin dernier, une délibération municipale a aligné le taux de cette taxe sur celui du SÉZEO (Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise), dont fait partie Clairoix. Cela se traduira par une augmentation sur les factures, qui devrait être légère (en 2014, en moyenne, chaque abonné particulier a payé 14 € de TCCFE, et les PME, environ 97 €).

Des conseils sur le logement : l'ADIL

L'ADIL 60 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise) est une association « loi 1901 » qui rassemble le Conseil Départemental, le Ministère du Logement, Action Logement (« 1% Logement »), la CAF, la MSA, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les HLM, les associations de consommateurs...

Elle délivre gratuitement chaque année environ 7 000 consultations juridiques, financières et fiscales, qui portent sur les rapports locatifs, l'accèsion à la propriété, la fiscalité du logement, la copropriété, l'amélioration de l'habitat, les informations à caractère social, etc.

L'antenne la plus proche de Clairoix est située à Compiègne (annexe de l'hôtel de ville). Pour tout renseignement complémentaire, on peut consulter le site <http://www.adil60.org/>.

Les 10 et 12 novembre dernier, un conseiller de l'ADIL a tenu une permanence à la mairie de Clairoix, et a ainsi accueilli une vingtaine de personnes.



Inscription sur les listes électorales

La mairie sera fermée le jeudi 31 décembre après-midi, aussi pensez à venir dès maintenant en mairie si vous devez vous inscrire sur les listes électorales.



L'agence postale communale

Depuis le 1^{er} mars 2009 et la fermeture de la Poste de Clairoix, une convention a été conclue entre la Poste et la Mairie afin d'ouvrir une « agence postale communale ».

La commune met à disposition le local, et paie les différents frais de fonctionnement (eau, électricité, assurance...) ainsi que le personnel communal. La Poste a aménagé le local, fournit tout le matériel nécessaire, et rembourse à la commune l'équivalent de 60 h d'ouverture par mois.

La municipalité a décidé d'élargir ces horaires du lundi après-midi au samedi midi, soit environ 95 h par mois. Le surcoût est à la charge de la commune, mais ce choix permet d'ouvrir 6 jours sur 7 ; notre agence a ainsi le deuxième plus gros chiffre d'affaire de l'Oise, et est dans le « top 5 » de Picardie. La Poste a d'ailleurs installé depuis décembre 2014 une tablette qui permet d'accéder aux sites des différents services publics.

Rappelons que pour respecter les obligations en termes d'accessibilité, l'agence postale sera prochainement transférée près de la supérette (voir le bulletin municipal de septembre 2015).

Ci-contre, une vue prise en 2004 du bâtiment inauguré en 1963.



Bientôt les premières bouteilles de vin clairoisien !

Pour la deuxième année, nous avons cueilli les fruits de notre vignoble...

Les vendanges se sont déroulées le **24 septembre** dernier (la date a été fixée au dernier moment, en fonction de la maturation du raisin, et sachant que si on s'y prend trop tard, les oiseaux vendangent à notre place...).

Une petite vingtaine de veinards ont foulé les allées et coupé en douceur les grappes gorgées de soleil. Déposées dans des seaux puis des bacs de transport, acheminées au chai, elles ont été égrappées, foulées, et pressées jusqu'à ce que coule ce jus âcre et poisseux versé dans la cuve en inox flambant neuve, en attendant l'alchimie d'une fermentation sous haute surveillance ! Les 125 kg de raisin récolté ont donné 76 litres de jus.



Depuis, un suivi journalier est mis en place par l'équipe qui s'occupe du chai, des relevés sont effectués, qui permettent un contrôle très pointu de l'évolution du jus, de sa température, et de sa fermentation. Extrait du « carnet de bord » de la vinification : « Jeudi 22 octobre. Ça va de mieux en mieux !! Salle à 17,2°, jus à 16,9°, densité stabilisée à 995... On fête ça en testant une goutte de jus chacun : beurk ! Fini le bon jus sucré aux notes de pommes et de poires... voici le vin sec et acide ! Trop peut-être ? » Non, c'est normal, il est temps de provoquer une deuxième fermentation dite malolactique...

Le dimanche **18 octobre**, de 10h à 13h30, des « portes ouvertes » du vignoble et du chai ont été mises en place, pour communiquer sur l'entretien de la vigne et la transformation du raisin, et aussi pour montrer le nouveau chai (voir le bulletin municipal de septembre 2015), patiemment mis en œuvre depuis bientôt trois ans par des bénévoles. Nous avons reçu une vingtaine de personnes, dont plusieurs de Compiègne ; un peu déçus néanmoins quant au peu d'engouement témoigné, heureusement que la charcuterie était bonne et que le beau Gégé nous a animé la matinée avec son accordéon magique...

À noter que le **3 septembre**, une équipe de FR3 est venue à Clairoix filmer et interviewer quelques membres du vignoble, et ce pendant 4 heures ! Un reportage de 5 min environ a été diffusé à la télévision le samedi 12 septembre vers 19h15, dans le cadre du journal de France 3 Picardie.



Les sapeurs-pompiers de Clairoux

L'histoire des sapeurs-pompiers de Clairoux débute probablement en 1848, lorsque la commune se dote d'une pompe à eau, achetée à un ingénieur-mécanicien parisien.

En 2015, le CPI (Centre de Première Intervention) de Clairoux est l'un des deux derniers de l'Agglomération de la Région de Compiègne à subsister, grâce à la volonté de la municipalité de garder ce service public de proximité.

Il compte dans ses rangs 11 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et 5 retraités ; 6 SPV possèdent également un contrat volontaire au sein du Centre de Secours Principal (CSP) de Compiègne ; et on y trouve aussi 2 sapeurs-pompiers professionnels. Dans le secteur privé, la plupart des SPV travaillent dans le domaine de la sécurité.

Le CPI participe aux interventions sur la commune (incendies, accidents de la circulation, opérations diverses...) en complément du CSP de Compiègne. Il participe également à divers services de sécurité : kermesse des écoles, fête nationale du 14 juillet, Halloween, Téléthon, marché de Noël...

Les SPV de Clairoux procèdent aussi à la destruction des nids de guêpes et autres hyménoptères, et cela gracieusement, grâce à une décision municipale.

Les SPV du CPI bénéficient des mêmes formations que les SPV du CSP Compiègne.

Vous avez plus de 18 ans, vous résidez dans la commune, vous avez des notions de secourisme ou vous souhaitez apprendre les gestes qui sauvent ? Alors venez nous rejoindre ! Renseignements auprès du lieutenant Jean-Marie Civelli ou de l'adjudant-chef Stéphane Boutteville, ou par courriel (cpi.clairoux@laposte.net).



Photos ci-dessus : intervention sur un véhicule en feu (rue du moulin Bacot, 2014), manœuvre (place des fêtes, 2014), et journée « pêche » du 13 septembre 2015 (étang de Ricquebourg, près de Ressons-sur-Matz).

La Sainte-Barbe (22 novembre)

Cette année, étaient notamment présents Éric de Valroger, président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Oise, le colonel Luc Corack, directeur départemental du SDIS, le lieutenant-colonel Jean-Luc Désira, secrétaire général de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Oise, ainsi que le commandant Éric Feuillet, du « groupement est » du SDIS (Margny-lès-Compiègne), le capitaine Roquancourt et le commandant Christophe Chatel, du CSP de Compiègne. Ont été médaillés : Jean-François Roquancourt, Dominique Boilon, Jean-Marie Civelli, et Dominique Muhmel ; ce dernier, ainsi que Jacky Piquet, ont monté de grade à l'occasion de leur retraite.



Fête foraine (du 5 au 7 septembre 2015)



Halloween (31 octobre)

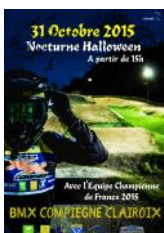
Depuis une dizaine d'années, dans le parc de la mairie, la commune de Clairoix met en place un « parcours hanté » qui rencontre un grand succès ; ainsi, cette année, près de 1 500 personnes (et pas seulement des Clairoisiens !) sont venues.

Parmi elles, une certaine Christelle, par exemple, qui nous a envoyé le courriel suivant : « Nous sommes allés pour la 1^{ère} fois au parc hanté et nous avons été agréablement surpris par la mise en scène. Bravo aux comédiens, le décor est aussi superbe.

Un grand merci pour la petite soupe que vous servez, elle est succulente, je n'en ai jamais bu de si bonne... Aux potirons ? Un tuyau sur la recette ?

Et merci également pour les bonbons, de quoi remonter nos petits bouts après une telle épreuve.

Je trouve que l'investissement de la commune est surprenant, d'autant plus que la visite est gratuite ! »



À noter également que parallèlement, au bout de la rue du marais, le club de BMX Compiègne-Clairoix organisait une série de courses, tout en fêtant Halloween. Près de 400 coureurs y ont participé...

Club de basket-ball

L'année dernière, une nouvelle équipe sénior féminine d'une dizaine de joueuses s'est créée à Clairoix. Elle est montée cette année en excellence départementale.

Le basket clairoisien se porte bien, et le nombre de joueurs dans les équipes augmente, surtout chez les minimes. On espère qu'ils feront cette année un bon championnat.



Amicale des boulistes

Le 6 septembre dernier, la BAC (Boule Amicale Clairoix) organisait un concours en doublettes sur son boulodrome, rue du marais ; 20 équipes, venues des trois départements de la Picardie, ont participé à cette journée.

La victoire est revenue à la paire Cauvin-Tonnellier, de la BAC.



Association GET'60

Lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue en octobre 2015, la présidente, Corinne Portebois, et la trésorière, Florence Giraudet, ont passé le témoin à Nathalie Populus-Gras et Luc Fourmaintraux. Claire Guesnier reste secrétaire pour une saison supplémentaire.

Chaque mercredi, les sportifs se retrouvent dans la salle 15x15 pour une séance de PPG (Préparation Physique Générale). Au programme, course dans le village pour s'échauffer, puis renforcement musculaire et étirements. Entre deux exercices d'abdominaux, chacun partage ses exploits du week-end ou sa programmation de courses.



Dans la semaine, en fonction des emplois du temps de chacun, certains se retrouvent pour courir dans le mont Ganelon, la forêt de Compiègne, ou le long de l'Oise.



Association AHPC

Lors des Journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre derniers, l'association « Art, Histoire et Patrimoine de Clairoux », pour la deuxième année consécutive, a assuré des visites guidées de Clairoux en suivant le « parcours historique » mis en place en 2010, puis de la « maison du patrimoine » (rue de la Poste), pour deux groupes d'une dizaine de personnes. Elle a aussi tenu une permanence à l'église de Clairoux, ouverte pour l'occasion.



La main créative

Bourse aux jouets du 15 novembre



Les vieux travailleurs

Goûter du 28 novembre



L'atelier des nounous

Goûter du 29 novembre, sur le thème du cirque...
Et avec le Père Noël !



Hommage à nos sportifs

L'équipe de BMX du club Compiègne-Clairoix, championne de France 2015 en division « National 1 », et Romain Dollé, employé municipal, parvenu en quart de finale de la coupe de monde de karaté au Japon, ont été honorés comme il se doit à Clairoix, le 23 septembre dernier.



Médailles du travail

Remises le 1^{er} octobre à Jean-Louis Millet, Jean-Noël Rohat, Régine Recchiuti, et Vincent Béra (de gauche à droite, sur la photo).



Anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Avec la participation d'écoliers de Clairoix, qui ont chanté l'hymne national.



Bienvenue à : LEMIRE Léon, né le 12/08/2015 ; LAKBIR Ayoub, né le 25/08/2015 ; COELHO SOARES Tiago, né le 21/09/2015 ; HABBOU Salma, née le 21/09/2015 ; MARTIN Lisa, née le 28/09/2015 ; SARTER Guilhem, né le 29/09/2015 ; BERROUBA Hamza, né le 29/09/2015. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Il a été baptisé civilement : PERDU Kyllian, le 03/10/2015.

Ils se sont unis : CORNIER Nora et LÉGER Loïc, le 12/09/2015 ; CHID Elhame et BELACHGAR Issam, le 07/11/2015. Tous nos vœux aux jeunes mariés.

Ils nous ont quittés : CENCI Édouard, le 28/08/2015 ; HATRON Robert, le 11/09/2015 ; BEAUFILS Gérard, le 01/10/2015 ; DUMONT Jean-Pierre, le 13/10/2015. Toutes nos condoléances aux familles.

Noces d'or

Les 50 ans de mariage de Monique et Jean-Pierre Tubek ont été célébrés le 31 octobre. Bravo !



AGENDA - décembre 2015 à février 2016

- Dimanches 6 et 13 décembre : élections régionales ; bureau de vote en mairie.
- Samedi 19 décembre (matin, à partir de 9h) : remise des colis du CCAS aux personnes âgées, à leur domicile.
- Dimanche 20 décembre : marché de Noël ; salle polyvalente.
- Samedi 2 janvier et dimanche 3 : concours de tir à l'arc ; salle polyvalente.
- Mardi 5 janvier (19h) : vœux du Maire de Clairoix ; salle polyvalente.
- Samedi 16 janvier : repas des Aînés de l'Aronde ; salle polyvalente ; ouvert à tous sur inscription préalable.
- Vendredi 22 janvier : comité de jumelage Clairoix-Dormitz : « journée franco-allemande » (anniversaire du traité de l'Élysée de 1963).
- Samedi 23 janvier (18h30) : assemblée plénière du vignoble de Clairoix, suivie du repas de la Saint-Vincent ; salle polyvalente.
- Dimanche 24 janvier : loto organisé par le club de basket ; salle polyvalente.
- Dimanche 31 janvier : galette des rois organisée par le CCAS ; salle polyvalente.
- Vendredi 5 février : assemblée générale du comité de jumelage Clairoix-Dormitz ; mairie.
- Samedi 6 février : galette des rois organisée par les sapeurs-pompiers ; salle polyvalente.
- Du lundi 8 au vendredi 12 février : centre de loisirs ; salle polyvalente. Inscriptions en mairie du 16 au 30 janvier.
- Samedi 13 février (14h) : assemblée générale de l'association « Art, Histoire et Patrimoine de Clairoix » ; salle du jeu d'arc (rue du Marais).
- Dimanche 14 février (11h) : assemblée générale de l'association des Crinquieurs du mont Ganelon ; salle polyvalente.

NUMÉROS UTILES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Numéro d'appel d'urgence : 112• Pompiers : 18 ou 112• Sapeurs-pompiers de Clairoix : 03.44.83.09.28• SAMU : 15 ou 112• Police secours : 17 ou 112• Policier intercommunal : 06.27.75.47.63• Gendarmerie de Choisy-au-Bac : 03.44.85.42.17• Garde-champêtre : 06.82.19.50.96• Cabinet médical de Clairoix : 03.44.90.42.42• Infirmiers : cabinet de Clairoix : 03.44.40.15.77• Infirmiers : urgences : 06.83.13.39.96• Assistante sociale : 03.44.10.43.30 | <ul style="list-style-type: none">• Agence postale communale : 03.44.83.25.14• École maternelle : 03.44.83.20.22• École élémentaire : 03.44.83.28.80• Dentiste (Clairoix) : 03.44.85.26.16• Kinésithérapeute et ostéopathe (Clairoix) : 03.44.83.32.74• Vétérinaire (Clairoix) : 03.44.83.38.25• Pharmacie du Ginkgo (Clairoix) : 03.44.83.29.00• ALLOTIC (n° vert gratuit) : 08.00.10.07.54• Déchetterie : 03.44.36.71.77• Ramassage des encombrants (n° vert gratuit) : 08.00.77.97.66 |
|--|---|

Directeur de la publication : Laurent Portebois. Coordination et mise en page : Bruno Livet et Rémi Duvert.

Rédacteurs : Annie Barras, Rémi Duvert, Nathalie Gras-Populus, Dominique Jarot, Véronique Lallement-Billeau, Dany Léger, Bruno Livet.

Photographe principal : Pascal Suidem. Conformément au « droit à l'image » et au respect de la vie privée, certaines photos peuvent avoir été volontairement floutées.

Impression : COPITEC – ZA rue des Longues Raies 60610 Lacroix-St-Ouen. Dépôt légal : décembre 2015. Reproduction interdite.

Distribution par le Conseil Municipal de Clairoix. Ne pas jeter sur la voie publique.